

info
1er semestre
#25

Atton



Multi-Accueil



Ouverture

Septembre

2010



LE MOT DU MAIRE

Je suis heureux de vous retrouver, à la veille de l'été, propice à de belles vacances.

Nous avons la volonté depuis de longues années de concevoir dans notre village des équipements de haut niveau qui répondent aux critères environnementaux. De même, nous tenons à ce que nos jeunes, quel que soit l'âge, sentent la place qu'ils tiennent. Le périscolaire, le multi-sports, le cyberatton et maintenant la crèche sont des ensembles qui viennent enrichir notre cité.

Bien que le contexte économique soit particulièrement difficile dans ces temps de crise, il nous semble justement primordial de doter notre village de lieux propices à la rencontre, au partage et à la détente. Les rénovations de l'Église, de la salle polyvalente, de l'ancien presbytère, la création de nouveaux sentiers communaux, l'aménagement de l'aire sportive attonaise sont autant d'actions qui répondent à cet objectif.

Ces actes relèvent pour nous d'une saine gestion, et d'une urbanisation maîtrisée... pour toujours mieux vivre à Atton.

Bien cordialement,

*Le Maire d'ATTON,
Gérard LIGER*



SOMMAIRE

2	<i>le Mot du Maire</i>
3	<i>Délibérations du Conseil Municipal</i>
6	<i>Budget 2010</i>
8	<i>Multi-accueil</i>
10	<i>Comité des fêtes</i>
11	<i>CCAS / Maisons fleuries</i>
12	<i>Familles rurales - association d'Atton</i>
18	<i>FC Atton</i>

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 janvier 2010

Élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Considérant qu'aux termes de l'article 45 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de ses décrets d'application n°2006-1657 et 1658 du 21 décembre 2006, il est fait obligation à la Commune d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la Commune. Il précise les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus. Il tient compte des dispositions du plan de déplacements urbains et du plan local de déplacements, s'ils existent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la Commune
- Porte cette décision à la connaissance du public par affichage à la porte de la Mairie pendant un mois.

Adopté à l'unanimité.

Indemnisation du sinistre de la sacristie de l'Église

La société d'assurance COVEA RISK a délégué un expert pour étudier le coût des réparations liées aux dégâts occasionnés lors de l'incendie de la sacristie. La commission travaux s'est réunie le 12 janvier 2010 pour examiner la proposition d'indemnisation émise par le cabinet d'expertise. Elle donne un avis favorable.

En conséquence, les membres du conseil :

- acceptent les montants d'indemnisation proposés sur une valeur à neuf TTC de 84 679€
- Une indemnisation immédiate de 58 975€
- Une indemnisation sur présentation de factures d'un complément de 26 637€
- autorisent Monsieur Le Maire à signer la transaction avec la compagnie d'assurance.

Adopté à l'unanimité.

Réforme des collectivités

Considérant que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité, Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul, Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales, Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle, le Conseil Municipal :

- Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,
- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,
- Soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint, Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

Adopté à l'unanimité

Subvention CISPD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir au budget la subvention suivante :

C.I.S.P.D : 645.58 €

Adopté à 13 Pour et 2 Contre.

Achat défibrillateur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'acheter un défibrillateur
- de prévoir au budget d'investissement 2010, le coût correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 16 février 2010

Création d'un SIVU « structure multi-accueil crèche d'Atton »

Considérant :

- la demande non satisfaite en terme d'accueil des enfants de 0 à 6 ans sur le territoire, selon le diagnostic de besoins effectué en 2009,
- le projet de création d'une structure multi-accueil (crèche et halte-garderie) en 2010 sur la commune d'Atton, répondant aux demandes locales de la population de ce bassin, participant à l'amélioration, l'augmentation et la diversification de l'offre d'accueil des jeunes enfants du Val de Lorraine,
- que les deux structures intercommunales dont dépendent les communes concernées (communautés de communes du Grand Valmont et du Pays de Pont-à-Mousson) n'envisagent pas la prise de compétence « petite enfance » actuellement, ni de créer ou gérer une structure d'accueil collectif,
- que la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle souhaite conventionner avec une collectivité unique, gestionnaire de la structure multi-accueil, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Demandent au Préfet l'autorisation de créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « structure multi-accueil crèche d'Atton » qui associera les communes partenaires du projet et membres du SIVU, en vue d'exercer une compétence de service public « gestion d'une structure multi-accueil » en lieu et place des dites collectivités,
- Approuvent les statuts et l'adhésion au SIVU,
- Désignent les délégués qui siègeront au comité syndical (Titulaires : LIGER Gérard ; MAHAUT Patrick / Suppléant : Patricia GROSGEORGE),
- Prévoient les crédits nécessaires au budget du SIVU,

c'est à dire la contribution de la commune en tant que collectivité associée, afin d'assurer les frais de gestion du SIVU ainsi que les frais de fonctionnement de la structure multi-accueil engagés par le gestionnaire,

- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet de création et d'adhésion au SIVU « structure multi-accueil crèche d'Atton ».

Les travaux de la structure multi-accueil crèche d'Atton seront terminés en juillet 2010 et la crèche ouvrira au 1er septembre 2010. Les pré-inscriptions seront prises à partir de mai 2010 auprès de Familles Rurales d'Atton, les conditions d'attribution de place étant fixées par le règlement intérieur de la structure.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 11 mars 2010

Compte administratif 2009 commune et assainissement

Le 1er adjoint présente le compte administratif de l'année 2009 :

COMMUNE

Réalisation de l'exercice

- Dépenses 2009 : 540 200,60€
- Recettes 2009 : 630 583,88€
- Excédent global de clôture : 90 383,28€

ASSAINISSEMENT

- Résultat reporté : 63 818,46 €
- Dépenses 2009 : 162 182,85 €
- Recettes 2009 : 147 234,28 €
- Excédent global de clôture : 48 869,89 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le compte administratif 2009

Adopté à l'unanimité.

Affectation au 1068 BP commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Constate un excédent de fonctionnement 2009 de 90 815,48€
- Décide d'affecter la totalité de cette somme à l'article 1068 en section d'investissement
- Constate un déficit d'investissement 2009 de 432,20€
- Décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 001 résultat d'investissement reporté

Adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat 2009 assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Constate un excédent d'exploitation 2009 de 7663,21 €
- Décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 002 résultat de fonctionnement reporté
- Constate un excédent d'investissement 2009 de 41 206,68 €
- Décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 001 résultat d'investissement reporté.

Adopté à l'unanimité.

Subventions communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant des subventions pour 2009 :

C.C.A.S. : 2 000 €

F.C. ATTON : 2 000 €

Comité des fêtes : 8 000 €

A.F.R. : 5 400 €

Club des anciens : 1 000 €

Cyberatton : 1 000 €

Assainissement : 20 000 €

Monsieur Pierre MORIN n'a pas participé au vote en tant que partie prenante pour le FC Atton. Madame Hélène GUERZONI n'a pas participé au vote en tant que présidente de l'AFR et du club des anciens pour les subventions correspondant à ces deux associations.

Adopté à l'unanimité.

Subventions diverses

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir au budget les subventions et cotisations suivantes :

Syndicat crèche : 4 952 €

Syndicat du 1er cycle : 700 €

R.P.I. du VAL : 96 395 €

CIPD : 645,58 €

Association des maires : 500 €

Familles rurales fédération : 5 223 €

ALG don d'organe : 100 €

ADPM : 200 €

Croix rouge : 200 €

SNI : 150 €

Office du tourisme : 100 €

Adopté à l'unanimité.

Taux des 3 taxes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux des 3 taxes locales pour l'année 2010 :

- Taxe d'habitation : 7.01 %

- Taxe foncière (bâti) : 8.89 %

- Taxe foncière (non bâti) : 18,47 %

- Taxe professionnelle : néant (T.P.U.)

Soit un produit global attendu de 185 348 €

+ allocations compensatrices 3 732 €

Total Taxes directes 189 080 €

Adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2010 commune et assainissement

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2010 qui se résume comme suit :

COMMUNE

- Dépenses d'investissement : 647 000,00 €
- Recettes d'investissement : 647 000,00 €
- Dépenses de fonctionnement : 557 182,00 €
- Recettes de fonctionnement : 557 182,00 €

ASSAINISSEMENT

- Dépenses d'investissement : 89 050,68 €
- Recettes d'investissement : 89 050,68 €
- Dépenses d'exploitation : 99 676,01 €
- Recettes d'exploitation : 99 676,01 €

Adopté à l'unanimité.

Ligne de trésorerie

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour tenir compte du décalage de la TVA des travaux liés à la construction de la crèche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après accord des membres de la commission finances :

- *Accepte l'offre de la caisse d'épargne pour un montant de 100 000€ à compter du 1er avril 2010. Le taux d'intérêt retenu est le T4M avec une marge de 0.65 %. Les intérêts sont décomptés mensuellement sur la base de 360 jours, compte tenu du nombre exact de jours connus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement.*
- *Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat correspondant.*

Adopté à l'unanimité.

Convention mise en fourrière

La commune ne dispose pas actuellement des moyens permettant l'exécution des prescriptions de mise en fourrière. Par conséquent, il est nécessaire d'instaurer un service de fourrière pour procéder à l'enlèvement des véhicules gênants ou à l'état d'épave.

Le garage Bastien SARL de Nomeny a reçu l'agrément le 28 mai 2009.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- *autorisent Monsieur Le maire à signer la convention avec le garage Bastien.*

Adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2009 commune et assainissement

Le Maire présente le compte de gestion de la perception pour l'année 2009 :

COMMUNE

Réalisation de l'exercice

- Dépenses 2009 : 540 200,60€
- Recettes 2009 : 630 583,88€
- Excédent global de clôture : 90 383,28€

ASSAINISSEMENT

- Résultat reporté : 63 818,46 €
- Dépenses 2009 : 162 182,85 €
- Recettes 2009 : 147 234,28 €
- Excédent global de clôture : 48 869,89 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le compte de gestion de la perception pour l'année 2009

Adopté à l'unanimité.

Séance du 03 avril 2010

Modification périmètre du S.I.V.U « structure multi-accueil crèche d'atton »

Considérant :

La délibération du 16 février 2010 sollicitant l'autorisation de créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique relatif à la gestion d'une structure multi-accueil intercommunale située à Atton, et approuvant l'adhésion au SIVU, Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- *Approuvent les statuts du SIVU (annexés à la présente délibération) précisant le périmètre d'intervention, à savoir : Atton, Bezaumont,*

Landremont, Loisy, Morville-sur-Seille, Port-sur-Seille, Sainte-Geneviève, Ville au Val.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 11 mai 2010

Droit de préemption

La Commission Environnement du Conseil Municipal a engagé depuis 2009 une réflexion sur l'amélioration des dessertes piétonnes et cyclables au coeur du village, de ses quartiers d'habitat, mais également à la création d'une piste cyclable entre Atton et la commune de Pont-à-Mousson. L'agence du développement du Val de Lorraine a été chargée de cette étude.

Un pré-projet a été établi et il s'avère qu'une partie du terrain section A N° 139 d'une superficie de 39a65ca est concernée par le projet.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'user de son droit de préemption conformément aux délibérations du 02 juin 1974 et du 27 mars 2008.

Adopté à l'unanimité.

Contrat d'assurance des risques statutaires

L'autorité territoriale expose :

- *L'opportunité pour la commune d'ATTON de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;*
- *L'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe et Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence*
- *Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la commune.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

La commune d'ATTON charge le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- *Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité, Disponibilité d'Office, Invalidité*
- *Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire*

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

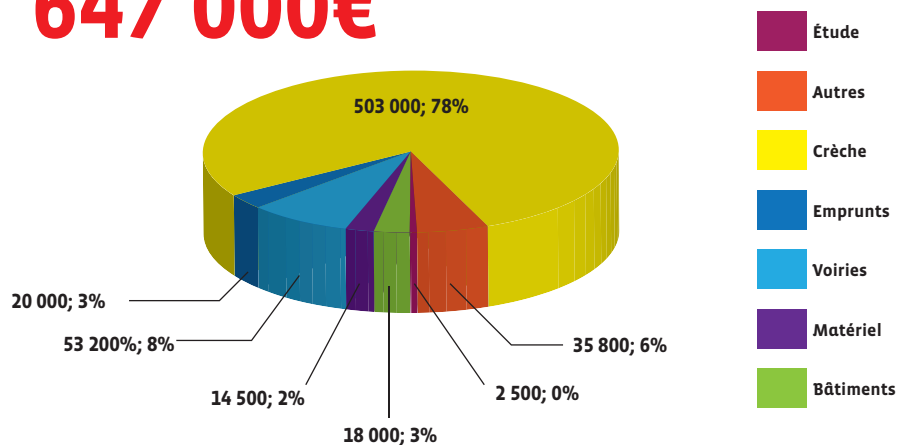
Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2011.

Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

Budget prévisionnel - 2010**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT****647 000€**

Bâtiment : Chaudière de l'église.

Matériel : Informatique, salle polyvalente, défibrillateur, photocopieuse, échafaudage.

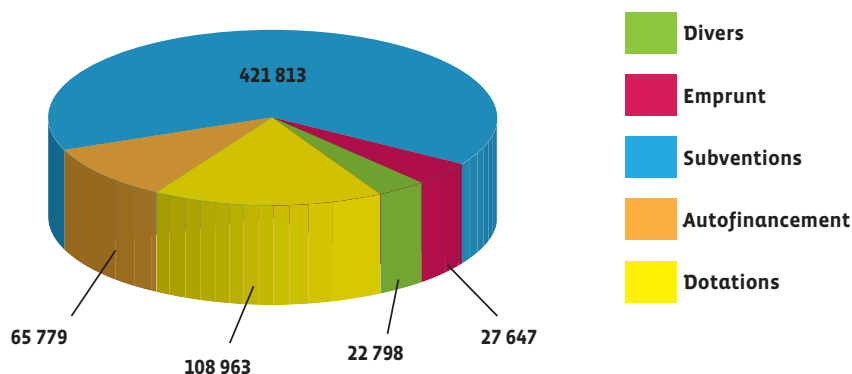
Voiries : Trottoirs rue des Dames et parterre de fleurs, chemin des Vanottes, parking terrain de Foot et plantation, aménagement chemin de Bré.

Travaux : Multi-accueil (crèche) intercommunal et inter-entreprises.

Emprunts : Remboursement du capital.

Autre : Dépenses imprévues, ingénierie.

Étude : Accès handicapé.

Budget prévisionnel - 2010**RECETTES D'INVESTISSEMENT****647 000€**

Dotations : FCTVA 16 736 € et TLE 1 411 €

Autofinancement : Excédent N-1 : 90 815 €, virement section de fonctionnement 65 779 €

Subventions : Europe (FEDER) 84 203 €, État 10 700 €, Région 110 106 €, Département 20 048€, CAF 196 756 €

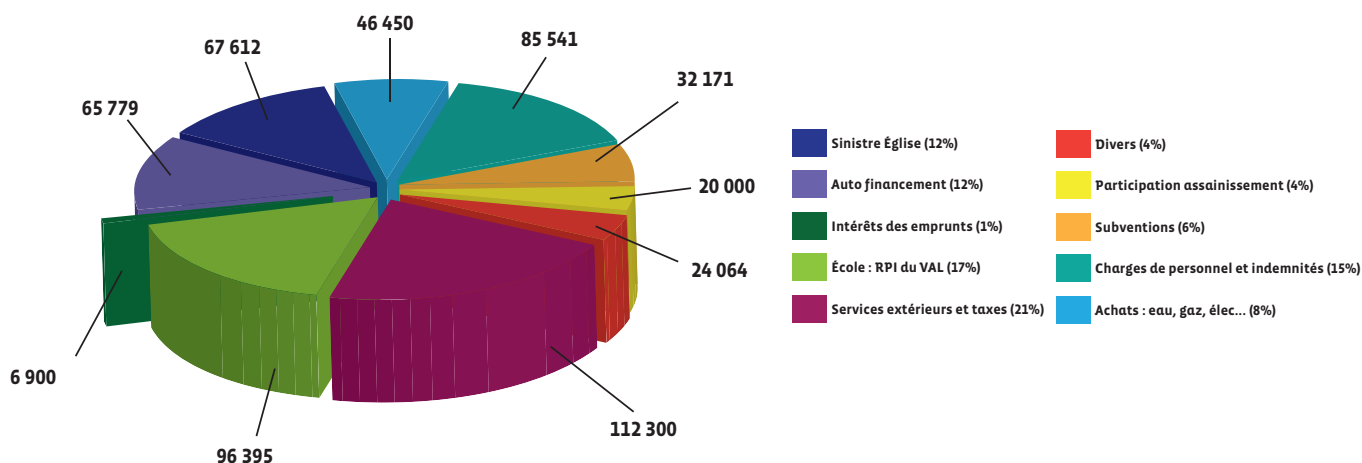
Emprunt : Travaux multi accueil (crèche) 27 647 €

Divers : Frais d'étude 21 500 €, amortissement 1 298 €

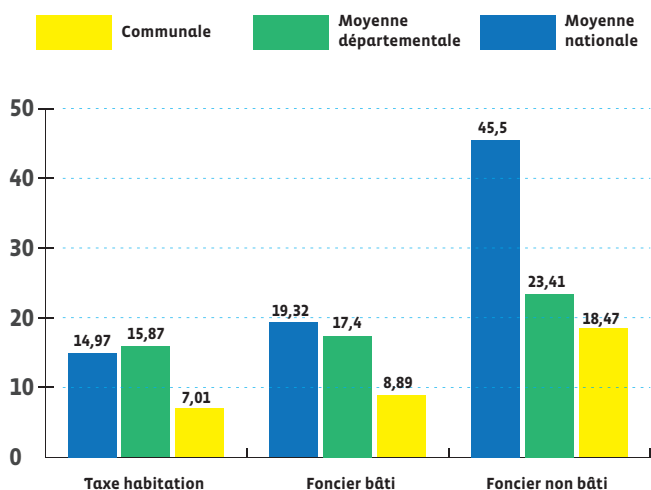
Budget prévisionnel - 2010

DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT

557 182€



NIVEAU DES TAXES - ATTON -



Le foncier bâti, non bâti et la taxe d'habitation sont perçus par la commune.

La taxe professionnelle est perçue par la communauté de communes du pays de Pont-à-Mousson, la commune touche 15%.

Revenu 2010 des 3 taxes + AC en valeur absolue : 189 080 €

- Taxe d'habitation : 43 006 €
- Taxe foncière (bâti) : 135 305 €
- Taxe foncière (non bâti) : 7 037 €
- Allocations compensatrices : 3 732 €

COMMUNE D'ATTON - ÉTAT DE LA DETTE

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Montant de la dette en capital	157 367	134 444	111 996	90 205	168 875	176 815
Total des recettes de fonctionnement de l'année	298 841	320 465	337 660	373 843	413 987	557 182
Pourcentage d'endettement sur recettes de l'année de fonctionnement	52,66%	41,95%	33,17%	24,13%	37,24%	31,73%



MULTI-ACCUEIL – Point de situation

Dans l'Atton Info N° 24 (2ème semestre 2009) une présentation du dispositif de mise en oeuvre du diagnostic de l'étude de besoins et de la partie financière vous avait été développée. Depuis, les travaux ont débutés et sont en phase d'achèvement. Pendant ce temps, des comités de pilotage, techniques et des sous-groupes de travail se sont réunis à de nombreuses reprises pour élaborer les documents administratifs en vue de la demande d'agrément pour l'ouverture du multi-accueil.

• Comité de pilotage :

Les élus des communes parties prenantes sur le multi-accueil et les institutionnels se sont réunis 3 fois le 20 janvier 2009, le 29 juin 2009 et le 4 février 2010.

• Comité technique :

Des élus représentant les communes, Familles Rurales Départementales et d'Atton se sont réunis à 6 reprises le 29 septembre, 10 novembre et 08 décembre 2009 puis le 21 janvier, 01 mars et le 01 avril 2010.

• Sous groupe de travail :

Le sous groupe, émanation du comité technique, s'est réuni 16 fois pour des rencontres à partir de 20h00 finissant très souvent vers minuit.

Le groupe était composé d'élus du conseil d'administration ainsi que de nombreux bénévoles de Familles Rurales d'Atton, d'élus municipaux des communes membres du futur SIVU. Toutes ces personnes ont élaboré et mis en forme les documents pour la demande d'agrément de 20 places.

Les documents sont :

- * le projet social,
- * le projet pédagogique,
- * les objectifs,
- * les évaluations,
- * le volet administratif,
- * les fiches de poste du personnel,
- * le règlement de fonctionnement.

Tous les documents ont été déposés le jeudi 29 avril au matin au service PMI du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle pour instruction et délivrance de l'agrément d'ouverture pour l'accueil des enfants en septembre.

Un grand merci à toutes et à tous, notamment:

Angélique, Delphine, Dominique, Ghislaine, Jean-Christophe, Josseline, Mylène, Myriam, Nadine, Nicolas, Patricia, Patrick, Pierrette, Séverine, Sylvie et Virginie, pour leur investissement permanent et la qualité des échanges qui ont permis de déposer les documents administratifs dans les délais.

SIVU "Structure Multi-accueil – crèche d'Atton"

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle a signé l'arrêté de création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique le 28 mai 2010.

Les communes membres sont : Atton, Bezaumont, Landremont, Loisy, Morville-sur-Seille, Port-sur-Seille, Sainte-Geneviève et Ville-au-Val.

Le syndicat a pour objet la gestion d'une structure multi-accueil d'une capacité de 25 places maximum.

Le siège du syndicat est situé 3 Rue des Dames – 54700 ATTON.

Chaque commune est représentée au sein du comité syndical par 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Dans sa séance du 14 juin 2010, en présence des délégués des communes, l'installation du syndicat a été instituée avec l'élection du Président, du Vice-président et des autres membres du bureau qui est constitué comme suit :

Président : Patrick MAHAUT
Vice-président : Jean-Marie STARCK
Secrétaire : Monique DIDESCH
Trésorier : Dominique GIGLEUX
Membres sans fonction : Nicole CHEVELT et Nicolas AUBRY

Délégués des communes :

- **pour Atton** : Gérard LIGER, Patrick MAHAUT (*titulaires*) et Patricia GROSGEORGE (*suppléante*),

- **pour Bezaumont** : Jean-René KUZMINSKY, Jessica SABEL (*titulaires*) et Damien GEOFFROY (*suppléant*),

- **pour Landremont** : Jocelyne ERPELDING, Nicolas AUBRY (*titulaires*) et David HERRY (*suppléant*),

- **pour Loisy** : Dominique GIGLEUX, Anita BURMEISTER (*titulaires*) et Virginie FOURY (*suppléante*),

- **pour Morville-sur-Seille** : Monique DIDESCH, Catherine RENARD (*titulaires*) et Marie-Jeanne ROBERT (*suppléante*),

- **pour Port-sur-Seille** : Richard GEOFFROY, Liliane MARCHAL (*titulaires*) et Marie-Christine BRUNIAS (*suppléante*),

- **pour Sainte-Geneviève** : David PRUNIAUX, Nicole CHEVELT (*titulaires*) et Michel GATTAUX (*suppléant*),

- **Pour Ville-au-Val** : Jean-Marie STARCK, Patricia TRESSON (*titulaires*) et Micheline MANTE (*suppléante*).

Le SIVU aura pour mission la gestion institutionnelle de la structure, le versement des fonds de la CAF à Familles Rurales et la répartition des places par le biais de la Commission d'attribution. Son rôle sera aussi celui d'assurer le suivi de la convention du gestionnaire délégué, des conventions avec les entreprises, de la convention de mise à disposition du bâtiment ainsi que la partie financière.

Cette dernière est constituée du coût restant à la charge des communes, du coût du bâtiment, et des subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle.



Composition :

Président, Thierry Rouyer

Membres du conseil : Patrick Mahaut, Denis Jacquemin, Pierre Morin, Edith Marchal, Christian Lejeau.

Membres extérieurs au conseil : Jérôme Barbelin, Olivier Cherry, Bernadette Lejeau, Jaen-Christophe Lanno.

Thé dansant du 21 février

Si le 1^{er} thé dansant du 15 mars 2009 avait connu un demi succès, la 2nd édition à la grande satisfaction du dynamique président Thierry Rouyer, a eu un double succès : les organisateurs ayant dû rajouter des tables à la hâte. Un succès dû en partie à l'excellente prestation de l'ensemble "Fusion Orchestra" composé d'un trompettiste au souffle impressionnant, d'une jeune accordéoniste émule d'yvette Horner et de la chanteuse danseuse Cassandra qui n'hésitait pas à descendre sur la piste pour maintenir l'ambiance. Et comme rançon de la gloire le 3^{em}e thé dansant a d'ores et déjà été reconduit au dimanche 2 février 2011, qu'on se le dise !



Manifestations à venir

Les deux manifestations incontournables de ce second semestre sont :

- La soirée Loto du samedi 25 septembre avec ses nombreux lots de valeur,
- L'après-midi spectacle de la Saint-Nicolas du dimanche 28 novembre avec l'arrivée de l'évêque de Myre.

Les feux de la Saint-Jean

Des feux frisquets et arrosés

Samedi malgré les intempéries, pour les feux de la Saint-Jean, une centaine de participants passèrent une excellente soirée en partageant le repas tiré des sacs sous les deux chapiteaux dressés à bon escient par le Comité des fêtes et qui les protégèrent d'une bonne averse.

La marche des lampions, dû à l'initiative de la conteuse Patricia enchantée les enfants fiers de porter leur lanterne en défilant jusqu'au bûcher que Gérard Liger, maire alluma, ce qui permit aux spectateurs de se réchauffer. La combustion de la chavande se prolongea longtemps après que les adorateurs du dieu Bélenos furent partis.



LE CCAS

MONUMENT AUX MORTS

Lors du dépôt de gerbe le 19 mars, nombreux sont ceux qui sont venus se recueillir sur le monument aux morts et écouter le discours sur le cessez-le-feu de la guerre d'Algérie. Un pot a clôturé cette cérémonie.

COLIS DES ANCIENS

Ils étaient 76 cette année à percevoir ce colis rempli de bonnes choses pour passer les fêtes de Pâques en toute sincérité.



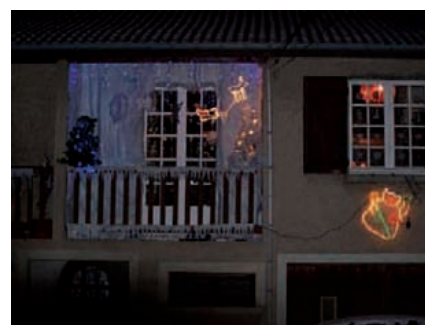
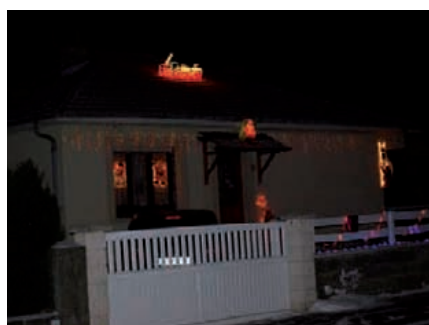
DON DU SANG

Formidable, la collecte du sang a été un succès en ce début d'année à ATTON avec une trentaine de personnes qui se sont présentées ; continuons et merci à tous ces bénévoles.

BEAUCOUP DE ROSES POUR UN ESPOIR

Samedi 24 avril au matin, une trentaine de motards de l'opération « une rose, un espoir... » ont dû slalomer entre les voitures de pompiers de l'exercice incendie. Cela les a peu perturbés et les nombreuses motos side-car, et même un magnifique trike ont sillonné les rues du village en remettant une rose à chaque riverain qui en échange a remis son obole. Pour les 103 villages du secteur concerné, l'opération a rapporté 18.500 € qui reviendront à la ligue contre le cancer.

MAISONS FLEURIES ET ILLUMINÉES



FAMILLES RURALES – ASSOCIATION D'ATTON

L'A.F.R. ATTON, c'est votre association "Familles Rurales" locale avec pour vocation principale la mise en place et l'animation d'activités de loisirs pour toute la famille et pour toutes générations.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Présidente : Hélène (dit Mylène) GUERZONI
Secrétaire : Nadine MOTTON
Trésorière : Emilie DORANGE
Vice-présidents : Jean-Christophe LANNO et Angélique LEMAIRE
Trésorière adjointe : Pierrette MORIN.



Ainsi que les membres : Georges BENOIT, Martine BENOIT, Agnès GOLAB, Sandrine et Olivier GUEDRA, Alain PARMEN-TELAT, Patrick PAWLAK, Myriam PETITJEAN, Thierry ROUYER et de nos membres dits "cooptés" : Ghislaine DINE, Jocelyne FONTAINE, Régis GROSSET, Virginie JOUVE.



Que vous soyez nouvel arrivant à ATTON ou pas, la vie du village ne vous laisse pas indifférent, vous voulez faire partie de l'association, laissez vos nom, prénom, adresse et n° de téléphone à l'adresse mail suivante : afratton@orange.fr.

Vous pouvez également vous renseigner et prendre contact pour les activités déjà mises en place, sur place auprès des animateurs aux horaires de fonctionnement ou sur le site de la mairie d'Atton (<http://www.atton.fr> - onglet Associations - Familles Rurales), à savoir :

- * **Le tennis de table** pour ados et adultes : les lundis de 20h30 à 23h00
- * **Le maintien en forme** : les mardis de 20 h 00 à 21 h 30 et jeudis de 20 h 00 à 21 h 00
- * **Les cours de musique** : les mardis à partir de 17 h 00
- * **Le Club de la "Joie de Vivre"** : les jeudis de 14 h 00 à 18 h 00 pour les aînés(es) et retraités(es).

- * **Le Club informatique "Cyber@atton"** :
les lundis après-midi de 13 h 30 à 17 h 00 (en 2 groupes)
les mardis de 19 h 00 à 20 h 30
les samedis de 9 h 00 à 11 h 00

COÛT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE

20 € par **FAMILLE**
15 € pour **PERSONNE AGÉE SEULE, VEUVE ou VEUF**

Chaque carte délivrée est assortie d'un reçu fiscal (66 % du coût de la carte en 2010). La période de validité court de Septembre jusqu'à fin de l'année suivante.

Cette carte ouvre droit d'accès à toutes activités proposées par l'association pour vous-même ou la famille, accompagnée d'un coût supplémentaire.

À ce jour, l'association compte **106 adhésions** et l'année n'est pas terminée.

Nous vous remercions de votre participation à nos différentes manifestations et activités.

MANIFESTATIONS QUI ONT EU LIEU DURANT LE 1er SEMESTRE

13 FÉVRIER - Le 19^{ème} rendez-vous des Amoureux



Encore cette année, avec et toujours le même succès, en ce samedi soir, la salle Emile Gallé avait fait le plein de 120 Valentines et Valentins pour ce repas d'après de la Saint-Valentin.

La présidente Mylène GUERZONI avait accueilli nos Amoureux dans un magnifique décor rouge et blanc confectionné par les bénévoles de l'association.





L'animation assurée par "Double Face Animation" a permis aux convives de danser et de s'amuser entre chaque plat. À la fin du repas, la brigade d'Eric Traiteur était forte applaudie. En remerciant les jeunes serveurs-plongeurs d'Atton qui bien qu'amateurs, évoluaient avec rapidité et adresse. À la fin de la soirée, les Valentines sont reparties avec une rose et les Valentins avec une aumônière de chocolats.

26 FÉVRIER 2010 - Le dévouement récompensé



Élu 6e président de Familles Rurales Association d'Atton le 30 mars 1998, Georges BENOIT en a assumé la fonction pendant 9 ans, 7 mois et 28 jours. Il ne s'est pas représenté le 26 novembre 2007 par respect de l'article 18 des statuts, imposant un maximum de 10 ans dans la même fonction.



Georges ayant décidé de prendre la retraite du bénévolat associatif en partant sur la côte varoise, Mylène GUERZONI, 8e présidente de Familles Rurales et Gérard LIGER au nom de la municipalité, l'ont invité, avant son départ, à une réception d'honneur à la salle Emile-Gallé. En ce vendredi soir, une centaine de membres actuels et anciens de l'association étaient venus remercier Georges pour toutes ces années. Dans son discours de bienvenue, Mylène GUERZONI a retracé son parcours au sein de l'association. Pendant ces 10 ans, Georges BENOIT s'est donné à fond, en assumant tout de A à Z avec rigueur, droiture et minutie. Il a géré une vingtaine d'activités, régulières ou ponctuelles. Certaines existaient, telle la Saint-Valentin et il en a relancé ou créé d'autres, comme Halloween ou Cyber@tton. Sous son mandat et grâce à son dynamisme, le nombre d'adhérents n'a cessé de croître jusqu'à atteindre

le record de 117 en 2006, grâce aux activités phares, "Maintien en forme" et "Cyber@tton".

Dans son allocution, Gérard LIGER a souligné l'importance de la vie associative dans l'animation du village et remercié Georges Benoît pour son dévouement et sa grande disponibilité. Effectivement Georges s'est investi à plein-temps dans l'association, tant et si bien qu'Annie, sa moitié ne le voyait que le quart du temps, c'est à dire la nuit.

En lui souhaitant une bonne deuxième retraite bien méritée, que Georges considère comme des vacances, Mylène GUERZONI lui a offert un congélateur vertical au nom de l'association et Gérard LIGER un "Emaux de Longwy" de la part de la municipalité.

En recevant ces cadeaux avec émotion, Georges a remercié tous ses amis en levant le verre de l'Amitié avec eux.

5 MARS 2010 – La soirée théâtre joue "Espèces menacées"



Malgré le changement de jour, en ce vendredi 5 mars, tout le monde était au rendez-vous pour accueillir depuis quelques années la troupe du Théâtre Amateur Delmois.

Cette année, la pièce jouée était "Espèces menacées", une comédie en 2 actes d'un auteur anglais Ray COONEY.

Dans cette comédie vaudevillesque où les imbroglios et les qui-proquos se suivent et s'entremêlent, les situations grivoises, courantes dans le théâtre de boulevard, sont exclues du fait de la rigueur de l'humour britannique.



Pour Yvon, modeste comptable qui a échangé sa serviette sans le savoir dans le RER, quelle aubaine de trouver plus d'un million d'euros à la place de ses gants et d'un sandwich. Il décide de partir en Argentine avec sa femme. Si ramasser n'est pas voler, ramasser de l'argent sale appartenant à Al Capone, c'est risqué. De mensonges en mensonges il va tomber dans un engrenage dont il aura du mal à sortir. Si l'argent ne fait pas le bonheur, du moins, il fait rire les spectateurs.

Interprétée par des acteurs qui jouent avec entrain, spontanéité et surtout qui se prennent au jeu, le public a ri au rythme imposé par les situations cocasses et les répliques comiques. L'entracte était bienvenu pour permettre aux zygomatiques de se relaxer. Après deux heures trépidantes, la troupe a été chaleureusement applaudie.

11 AVRIL 2010 - Nettoyage de printemps avec le PEL

Comme en automne 2009, une manifestation à l'initiative du PEL du Valmon-Atton-Froidmont était organisée sur le ramassage des déchets qui défigurent les entrées et sorties de notre village. Ce projet inter-associations souhaite faire prendre conscience du réel souci des déchets laissés à l'abandon.

En ce dimanche matin, avec la participation de la municipalité et de Familles Rurales, une vingtaine d'attonais volontaires (adultes et enfants) se sont retrouvés à la salle Emile-Gallé pour cette opération.



Après s'être réchauffés avec un bon café, s'être revêtus d'un tee-shirt offert au logo du PEL et s'être munis de gants et de sacs poubelles, deux groupes ont arpentés les rues du village pendant deux heures. Personne n'est revenu bredouille car les déchets furent nombreux et divers. Outre les paquets de cigarettes, les canettes en verre, les boîtes métalliques, il a été trouvé deux enjoliveurs de roue d'auto et un tracteur jouet en plastique. Après la pesée qui a indiqué 76 kg, les sacs ont été mis dans les containers Moloch place de la mairie.

À midi, les volontaires ont rejoint ceux des 11 autres communes à SOLEOLE pour un apéritif convivial, ainsi qu'un repas tiré du sac. Malgré la venue de quelques averses de pluie, trois animations nous ont été proposées et vers 16h30 ce fut la fin de cette manifestation.

Il est prévu de renouveler cette manifestation en 2011.

24 AVRIL 2010 - Le Parcours du coeur

Décentralisés à Atton depuis 2007, samedi après-midi, les «Parcours du Coeur» organisés par le club «Coeur et Santé» de Pont-à-Mousson en partenariat avec Familles Rurales association d'Atton ont rassemblé 80 participants.

Partis de la cour de l'école, les marcheurs avaient le choix entre deux parcours : un de 10 km, avec un dénivelé de 195 m, passant par Mousson et un de 8,5 km dans la forêt de Facq avec 56 m de dénivelé. A l'arrivée, chaque marcheur a reçu de Gilbert Wenzel président de «Coeur et santé» son diplôme et un sac à dos ou une gourde. Avec 20 participants contre 16 pour la FJEP de Jezainville, Familles Rurales d'Atton a remporté pour la 3e fois consécutive le challenge de l'association la plus représentative. Après le pot de l'amitié et avant de se séparer les participants assistent à une démonstration de réanimation par massage cardiaque, bouche à bouche et défibrillateur donnée par les bénévoles du poste de secours de la Croix rouge.

ACTIVITÉS PONCTUELLES

Le Tennis de table

Cette activité de sport-loisirs a toujours lieu le lundi soir de 20h30 à 23h00 minimum. Cette année, le tennis de table rencontre un vif succès puisqu'elle compte plus de 25 inscrits. Nous acceptons des pongistes de tout niveau et de tout âge. Certains inscrits ont joué ou jouent encore en club alors que d'autres sont à leurs premiers lancers de petites balles jaunes. Parmi tous les inscrits, nous comptons également 5 personnes qui viennent de villages extérieurs.



Nous sommes régulièrement plus de 15 pongistes à nous affronter avec sérieux et bonne humeur au cours de ces soirées. Certains ados qui ne participaient que pendant les vacances scolaires ont désormais rejoint le groupe des adultes réguliers de cette activité.

Aujourd'hui, la salle mise à notre disposition, ne nous permet d'installer que 4 tables simultanément pour pratiquer ce sport dans de bonnes conditions et nous paraît maintenant un peu étroite. Mais en jouant la plupart des parties en double, cela permet à un maximum de personnes de pouvoir jouer en même temps.

Dans le précédent bulletin, nous parlions de 2 tables pratiquement hors d'usage, et nous souhaitions acheter une table neuve. C'est fait : nous nous sommes séparés des 3 vieilles tables, et une table neuve est arrivée courant mai. Nous avons donc maintenant à notre disposition 4 tables en bon état pour pratiquer notre sport dans une ambiance sportive et joyeuse.

Le maintien en forme

Tout se passe dans une super ambiance. Les séances ont lieu le **mardi de 20h à 21h30** pour la cardio et le renforcement musculaire et le **jeudi de 20h à 21h** pour le step. Avec une quarantaine d'inscrits et une fréquentation moyenne de 20 participants par séance. Chaque fois, ce sont des exercices très dynamiques !!!



Les cours de guitare

Les cours sont dispensés par Alain GREINER, mis à disposition par la MJC "Carrefour des Jeunes du Grand-Valmon" et ont lieu dans la salle polyvalente Gaston Bart.



Chaque mardi, sauf pendant les vacances scolaires, les cours s'échelonnent de 17h00 à 21h00, par séance de 30 minutes par personne et affichent complets.

Le Club informatique "CYBERATTON"

La section informatique de l'Association Famille Rurale d'ATTON, CYBER@TTON, s'apprête à clôturer son année 2009 – 2010.



Cette activité a permis d'apporter à ses 27 adhérents des solutions à leurs demandes, à leurs besoins, de l'information et de nouvelles connaissances et cela à la satisfaction de tous.

Cyber@tton tient bien entendu, à remercier tous ses bénévoles qui répondent présents les lundis après midi avec Gilbert WENZEL pour l'initiation à la bureautique, les mardis soir avec Thibault PERRIN et François IUNG pour l'initiation à la photo numérique et au traitement de l'image, les samedis matin avec Thibaud KRYCHOWSKI et Olivier GUEDRA pour l'initiation à Windows et à la maîtrise de son ordinateur.

De plus cette année, Cyber@tton a fait évoluer son parc informatique en achetant 3 nouveaux ordinateurs sous Windows 7. Cela nous a permis de remplacer les 3 plus anciens postes et de donner une possibilité d'apprendre ce nouveau système à tous ceux qui le désireraient.

La nouvelle saison débutera en septembre par une réunion d'information dont la date vous sera communiquée courant Août. N'oubliez pas que venir à Cyber@tton, c'est tout d'abord pour suivre des séances d'initiation à l'informatique, de maintenir son niveau, mais aussi pour se rencontrer et partager ses expériences.

Si vous connaissez des personnes qui seraient prêtes à donner un peu de leur temps à l'initiation à l'informatique et à partager ses connaissances, elles seront les bienvenues dans l'activité que propose notre club CYBER@TTON.

Le Club de "La Joie de Vivre"

14 JANVIER - La galette de la "Joie de Vivre"

Tous les ans, le club "La Joie de Vivre" partage la traditionnelle Galette des Rois. Mylène GUERZONI, aussi présidente du club, avait invité le maire, Gérard LIGER et son épouse ainsi que les deux ex-présidents, Georges BENOIT et Pierrette MORIN. En ce jeudi après-midi, à la salle Gaston Bart, anciens et invités ont dégusté d'excellentes parts de galette et à cette occasion deux reines d'un jour furent couronnées.



15 AVRIL – Sortie à DIEULOUARD

Rendez-vous pour 12h00 au restaurant la "DILIGENCE" : chaque adhérent avait le choix entre 3 menus. Après ce repas succulent, il a fallu regagner le club afin de terminer l'après-midi.

Nous remercions notre nouvelle adhérente Monique qui est venue agrandir notre club.

Mylène informe que, pour le deuxième semestre, une sortie publicitaire et un restaurant sont prévus.

10 MARS – Sortie à LIVERDUN

Au programme de cet après-midi, opérette des années 80.

14 MARS - Le loto "La Joie de Vivre"



En ce dimanche après-midi, le loto "La Joie de Vivre" n'a pas fait salle comble, pour cause d'autres lotos aux environs. Malgré tout, la bonne participation a satisfait la présidente Mylène.

L'animation était assurée par Jean-Christophe LANNO qui sortait les numéros et Denis JACQUEMIN qui les annonçait. Tout au long de l'après-midi, vingt et un lots ont été mis en jeu et le lot principal, un bon d'achat de 200 € a été remporté par une personne de JEZAINVILLE.



8 AVRIL – Goûter amélioré de Pâques

Les adhérents sont toujours récompensés d'un magnifique décor et d'un goûter amélioré pour cette occasion et cette année un cadeau leur a été offert.



LE PROCHAIN "ACCUEIL DE LOISIRS"

pour les enfants de 3 à 11 ans ouvrira ses portes du 5 au 30 juillet dans la salle polyvalente Emile GALLÉ, les locaux du périscolaire et la cour de l'école maternelle.

Horaires : Du LUNDI au VENDREDI de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 avec la possibilité d'une restauration sur place le midi avec un menu type cuisiné par un traiteur et, pour tous, un goûter en après-midi.

Un accueil est possible de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00, tarifé à la ½ heure.

Équipe d'animation : Dirigée par Syndie AMBS, elle se composera, au minimum, de 4 animateurs titulaires ou stagiaires BAFA.

Thème du mois : "À nos pinceaux"

Au programme :

- * Sorties piscine : les MARDIS 13 – 20 et 27 juillet
- * Sorties à la journée : les VENDREDIS 9 – 16 – 23 et 30 juillet avec repas (pique-nique traiteur) et supplément de participation vers la ferme de WOIMBEY (55) – la journée inter-centres organisée par la Fédération départementale de Familles Rurales à VELAIN EN HAYE – FRAISPERTUIS et une autre sortie.

Le projet éducatif de l'Association :

- * Amener l'enfant à découvrir des pratiques d'activités éducatives et ludiques (travaux manuels, observation de l'environnement, sport) variées en intérieur et extérieur des locaux.
- * Respect des temps calmes, dont sieste pour les plus petits.
- * Favoriser la tolérance, l'expression et la solidarité en équipes, la reconnaissance de la diversité et de la complémentarité.
- * Permettre à l'enfant de développer son esprit d'initiative et de valoriser son comportement participatif.

La tarification :

La carte 2010 d'adhérent FAMILLES RURALES est obligatoire. Les familles non adhérentes peuvent se la procurer sur place : 20 € la carte familiale.

La CAF impose aux organisateurs de l'accueil de loisirs de moduler ses tarifs en fonction des ressources financières des familles et limite l'aide accordée aux familles en plafonnant la dotation attribuée aux organisateurs.

LES ENFANTS SONT ACCUEILLIS À LA SEMAINE COMPLÈTE

Les participations CAF (Prestation de Service et Aide aux Temps Libres) sont immédiatement déduites aux bénéficiaires sur justification. Les chèques vacances sont acceptés.

Des fiches d'inscription sont disponibles auprès de :

- * Syndie AMBS ou Emmanuelle PRUD'HOMME (RPI ou périscolaire d'ATTON)
- * Secrétariat de Mairie d'ATTON : Tél. : 03 83 82 11 72
- * Contact de l'association : afratton@orange.fr ou sur le site (<http://www.atton.fr> - ongllet Associations - Familles Rurales).

La 15ème BROCANTE-VIDE GRENIERS DE LA FÊTE PATRONALE À ATTON :

le dimanche 29 août

L'AFR ATTON et tous ses bénévoles répondront présents dès les premières lueurs du jour.

SUR PLACE :

- * Dès 8h00 : vente de viennoiseries et boissons chaudes pour le petit-déjeuner (stand buvette restauration de l'AFR devant l'Église)
- * Dès 12h00 : restauration chaude avec frites – barbecue et buvette en plein air ou sous chapiteau
- * Animation permanente et tombola sur le stand AFR.

TARIFS D'IMPLANTATION (*) DES STANDS DE LA BROCANTE RUE DES DAMES

(*) Aucune personne non agréée par la Mairie et l'Association FAMILLES RURALES d'ATTON ne pourra prétendre s'installer au titre de participant au déballage BROCANTE VIDE-GRENIERS sur le territoire d'ATTON ce jour du 29 août 2010.

- * 10 € les 5 mètres linéaires sur les trottoirs aux espaces signalés.
- * 1,50 € le mètre supplémentaire.

**½ TARIF POUR LES RÉSIDENTS ATTONAIS
MISE EN PLACE DES STANDS à partir de 6h00
FIN DE LA MISE EN PLACE (***) à 8h00**

(***) Tout stand réservé qui ne serait pas occupé par son locataire à 8h pourra être attribué à un autre locataire s'acquittant du droit de place.

À partir de 8h00, la Rue des Dames sera absolument piétonne, interdite à tous véhicules !!!

FIN DE LA BROCANTE à 18h30

Pour tout renseignement complémentaire et demande d'inscription :

* Mme Hélène GUERZONI
1 407 avenue des Etats-Unis – 54700 ATTON
– Tél. : 03 83 81 36 42

* Secrétariat de Mairie d'ATTON
1 rue des Dames – 54700 ATTON – Tél. : 03 83 82 11 72

* Contact de l'association : afratton@orange.fr ou sur le site (<http://www.atton.fr> – ongllet Associations – Familles Rurales).



FC ATTON

Le bureau

Président: Jean-Louis Geoffroy

Vice-président : Ghislain Ansement

Trésorière : Nathalie Geoffroy

Trésorière-adjointe : Danièle Ansement

Secrétaire : Priscilla Geoffroy

Secrétaire-adjointe : Delphine Chery

Les effectifs

Équipes seniors : les deux équipes seniors évoluent dans le championnat de district Meurthe et Moselle Sud et totalisent 45 licenciés. Malgré ses 52 ans, le président J-L Geoffroy joue encore en équipe B comme Gardien.

L'équipe A, avec 16 points, termine 5^{ème} sur 8 du groupe C (de PPD) suite aux forfaits de deux équipes, PAM Norroy Vandières 2 et Champ le Boeuf AS 2. Le meilleur buteur de l'équipe est Manuel Brenda. L'équipe B est 7^{ème} sur 10 du groupe D de 3^{ème} division avec 18 points, il lui reste un match à jouer contre Norroy FJEP.

Belle performance de l'équipe A, qui pour la première fois est allée en 1/8 de finale de la coupe de district où elle s'est inclinée 3 buts à 2 contre Faulx, équipe de 1^{ère} division, en présentant 3 éléments de l'équipe B, car le match se déroulait un samedi à 17 h.

Lors du tournoi en Champagne des 23 et 24 mai, l'équipe d'Atton a terminé 5^{ème} sur 10 équipes.

Équipes jeunes : les équipes de Débutants et de Poussins comptent respectivement 8 et 7 joueurs. Les débutants ont fait une très belle saison en remportant tous leurs matchs. Si les Poussins ont fait une saison mitigée, ils ont fait preuve d'assiduité, d'application et de bonne volonté. Les filles pouvant jouer jusqu'à 13 ans, le club en compte deux, Claire Deflandre qui a marqué 12 buts et Aurélie

Grunenwald.

Le président remercie les parents et grands-parents qui ont répondu toujours présents et qui ont effectué des trajets souvent assez longs.

Travaux

Vu le nombre d'équipes, le club s'engage, en accord avec la mairie, de faire un terrain stabilisé sur le terrain d'entraînement, qui sera opérationnel en septembre, avec éclairage.

Entraîneurs et dirigeants

Équipes seniors : Ghislain Ansement est reconduit pour la saison 2010-2011 pour entraîner les équipes A et B, assisté par Patrick Pilarczik. Les dirigeants de l'équipe A sont, J-L. Geoffroy, G. Ansement, P. Pilarczik et O. Chery. L'équipe B est dirigée le matin par Johan Goncalves, qui joue en équipe A l'après-midi. Les équipes "jeunes" sont entraînées les mercredis par Morgan Prillieux, Sébastien Bindel, Dominique Pereira et Serge Boffin, dont le dévouement est apprécié par le président.

Arbitres

Les deux arbitres sont François Blaise et Olivier Chery qui suite à la défection d'Etienne Eddy s'est engagé à faire l'arbitre à Atton depuis le 13 mai.

Recrutements

Pour la saison 2010-2011 le club recherche des débutants et des poussins (10-11 ans). Il va créer une équipe de benjamins (12-13 ans) et lance une équipe de moins de 17 ans qui sera encadrée par Morgan Prillieux et Dominique Pereira. Contacter le président J-L. Geoffroy au 03.83. 82.14.10 ou au 06.27.77.38.28.

Manifestations écoulées

Réveillon de la Saint-Sylvestre : un prix intéressant, un dynamique « DJ Animation » et cette année, le réveillon non seulement a fait le plein, mais a dû refuser du monde. Après vœux et embrassades la fête se termina par la soupe à l'oignon.

Soirée loto du 10 avril : si la salle Emile-Gallé n'avait pas fait le plein, Jean-louis et Ghislain ont su maintenir l'ambiance.

Manifestations futures

Mercredi 14 juillet : traditionnel Méchoui.

Jeudi 12 août : reprise entraînement pour les seniors.

Le challenge D. Boffin du mois d'août, n'aura pas lieu cette année suite au mariage de la fille du président.

Du Samedi 28 au lundi 30 août : concours de quilles, fête patronale.

Loto de fin d'année : date à déterminer.

Vendredi 31 décembre : réveillon de la Saint-Sylvestre.



Équipe B



Équipe A

◀ Mairie d'Atton ▶

Adresse postale ;

1 rue des Dames
54700 ATTON
FRANCE

Numéro de téléphone :

03.83.82.11.72 + 33.383.821.172

Numéro de Fax :

03.83.82.11.14 + 33.383.811.114

Adresse Email : mairie.atton@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

lundi - de 14h00 à 19h00
mardi - de 8h00 à 12h00
mercredi - de 9h00 à 12h00
jeudi au vendredi - de 8h00 à 12h00
samedi - de 8h00 à 12h00



Ont participé à la réalisation de ce bulletin :

Directeur de la publication : Gérard LIGER

Pilotage de la publication : Patrick MAHAUT

Rédaction, photos, relecture :

D. JACQUEMIN, P. GROSGEORGE, M. GUERZONI, E. MARCHAL,

P. MORIN, T. ROYER, N. MOTTON

Secrétariat : A. HANRIAUT et A. FAUCHER

Conception, mise en page, impression : A2DV Numérique 03 82 82 53 10

Diffusion : Mairie d'ATTON.